

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 07 février 2017

Référence
2017-56

Objet de la délibération
Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	15	23

Date de la convocation
1 <sup>er</sup> /02/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du

L'an 2017 et le 07 février à 18h30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

**Présents :** Mmes : HENRISSAT Martine, JOFFROY Marie-France, LAVOCAT Marie-Claude, ROSSIGNEUX Yvette.

MM : ANDRE Michel, BOICHOT Jacky, CLOSS Patrice, GILLET Jacky, GODARD Gilles, GUY Bernard, MARTINELLI Stéphane, MENET Michel, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice, WATREMETZ Jean-Marie.

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes NEDELEC Anne-Marie à ANDRE Michel, RETOURNARD Bernadette à CLOSS Patrice, MM. COGNON Didier à BOICHOT Jacky, COMBRAY Dominique à WATREMETZ Jean-Marie, EMERAUX Stephan à GILLET Jacky, HASELVANDER Jonathan à GUY Bernard, LACROIX Nicolas à Marie-France JOFFROY, LEFEVRE Patrick à MARTINELLI Stéphane, MAILLOT Denis à VOIRIN Patrice.

**Excusé(s) :** Mme GUILLEMY Christine, MM. BABOUOT Pascal, VIARD Patrick

**A été nommé secrétaire :** M. WATREMETZ Jean-Marie

### Débat d'Orientation Budgétaire 2017

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

**VU** l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'adoption d'un budget,

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article susvisé, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

**CONSIDERANT** que les règles applicables aux communes de plus de 3 500 habitants s'appliquent au Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

#### **Rappel du financement du SMPC :**

- Le BP 2016 prévoyait un financement des dépenses à hauteur de :
  - 42.60 % par les contributions des EPCI
  - 57.40 % par les partenaires (Europe, Etat, Région)

#### **Orientations 2017 :**

- **La masse salariale**
  - 5 agents (4 administratifs + 1 agent d'entretien à raison de 4 heures par semaine)
  - Des activités accessoires avec les trois agents de l'agglomération (pour le SCoT et pour la maintenance informatique)
  - Des financements LEADER sur le poste de l'animatrice et de la gestionnaire LEADER
  - Une dotation de l'Etat pour le SCoT (possibilité de la flécher tant en fonctionnement qu'en investissement)
  - Des financements Région sur le poste de la chargée de mission Culture
  - Une réflexion en cours sur le portage d'un Contrat Local de Santé (financements Région et ARS)

- **Elaboration du SCoT :**

Le marché concernant l'élaboration sera attribué en février. La dépense afférente sera répartie en fonction de l'avancée de la mission (estimée à 3 ans). Il devrait donc être fait recours à une AP / CP (autorisation de programme / crédit de paiement).

Les financements des partenaires institutionnels seront connus d'ici avril. La Région et le Département ont déjà annoncé leur volonté de soutenir l'élaboration des SCoT en 2017.

La mission « Trame Verte et Bleue » du lot 2 doit bénéficier de subventions particulières de l'Etat à travers la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte/TEPCV.

- **Mission Culture et animations territoriales :**

Les nouvelles actions 2017 :

- Mise en Tourisme des Petites Cités de Caractère du Pays de Chaumont (projet triennal)
- Projet de coopération LEADER avec d'autres territoires sur l'animation et promotion des Bistrots de Pays.

#### **Contributions 2017 des membres du SMPC :**

Au vu des besoins de financement relatifs à l'administration générale, des actions identifiées, des financements escomptés, cette première situation qui permet d'ouvrir le débat, ne devrait pas nécessiter de recettes supplémentaires en 2017.

Il devrait donc être proposé de maintenir la cotisation des EPCI à 2,50 € / hab pour l'année 2017.

**SUR PROPOSITION** du Président

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée**

**(Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0)**

1° De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de la présente délibération.*



**Reçu à la Préfecture  
de la Haute-Marne**

**Le 16 FEV. 2017**

